

ARTS MARTIAUX GENAS



KWONTEZEN

SAISON 2023-24

Deux cours d'essai sont proposés sur le mois de septembre. Vous pouvez choisir la discipline et l'horaire ci-dessous. Fiche valable pour 1 personne.

Je soussigné(e) :

responsable de :

Date de naissance : / / Téléphone :

Adresse :

.....

déclare vouloir effectuer les cours d'essai suivants :

Cours d'essai 1

Discipline : Taekwondo – Karaté – Body Fight le / / à h

Cours d'essai 2

Discipline : Taekwondo – Karaté – Body Fight le / / à h

J'atteste que moi-même / mon enfant ne présente pas, à ce jour, d'antécédents médicaux ou autres entraînant l'impossibilité de pratiquer les arts martiaux, sports de combat, de gym ou de cardio-training en cours dirigés.

Le cours d'essai pourra être interrompu à tout moment par un membre de Arts martiaux de Genas si celui-ci estime que les conditions de sécurité ne sont plus réunies et ce pour quelque cause que ce soit.

Je déclare renoncer à tout recours, à l'encontre de Arts Martiaux de Genas, de leurs professeurs ou de ses adhérents, en cas d'accident survenant au cours d'essai effectué dans l'une des salles utilisée par l'association.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L-321-4 du Code du Sport, rappelé ci-après en matière « d'assurance individuelle accident » et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie ; et donc avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « responsabilité civile » pour tout dommage causé aux tiers.

Article L-321-4 du Code du Sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peuvent les exposer »

Faire apparaître la mention « lu et approuvé », puis signer.